

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la 10^e séance du Comité I

11 juin 2007: 14 heures – 16 h 50

Président: G. Leach (Australie)

Secrétariat: T. de Meulenaer
D. Morgan
M. Schmidt

Rapporteurs: J. Boddens Hosang
P. De Angelis
S. Ferriss
T. Inskipp

Le Président ouvre la séance en annonçant que les voix de l'Autriche, du Luxembourg et de la Roumanie n'ont pas été enregistrées lors de la séance précédente et qu'elles seront ajoutées dans le total des voix. Il demande à Antigua-et-Barbuda de consulter les techniciens pour déterminer si son matériel de vote est défectueux.

Interprétation et application de la Convention

Amendement des annexes

68. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, présente la proposition CoP14 Prop. 18 de l'inscription à l'Annexe II de l'anguille *Anguilla anguilla*, et propose une annotation indiquant que l'entrée en vigueur sera retardée de 18 mois. Elle annonce que la Communauté européenne a décidé d'un programme de gestion pour toute la population, visant à limiter le niveau de la pêche et à améliorer l'habitat; elle signale en outre que certains Etats membres réalisent déjà des programmes de gestion de l'anguille, notant que certaines pêcheries ont déjà été fermées. Elle souligne que l'inscription à l'Annexe II conforterait ces mesures; elle note le rôle important du commerce international notamment des jeunes anguilles vivantes. Elle attire l'attention des participants sur le document CoP14 Inf. 21, qui contient des informations supplémentaires visant à faciliter la mise en œuvre de l'inscription.

La République de Serbie appuie la proposition. Le Canada, le Honduras, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et TRAFFIC, s'exprimant aussi au nom du WWF, appuient la proposition, ajoutant qu'il est vital qu'elle soit accompagnée de mesures internes pour garantir le succès de l'inscription à l'Annexe II, et se félicitant de l'annonce du programme de gestion de la Communauté européenne. La Norvège fait en outre valoir que l'inscription proposée d'au moins deux autres espèces susciterait des

préoccupations car ces espèces sont semblables. TRAFFIC, s'exprimant aussi au nom du WWF, fait observer qu'il faudrait disposer d'informations quantitatives adéquates pour garantir l'application effective décrite au point 4) du document CoP14 Inf. 21.

La Chine et le Qatar sont opposés à la proposition, estimant qu'elle créerait des difficultés d'application et de lutte contre la fraude.

La proposition d'inscrire l'espèce à l'Annexe II est mise aux voix et acceptée par 93 pour, 9 contre, et 4 abstentions (vote 1). La Belgique, le Honduras et le Sénégal, estimant que leur matériel de vote est défectueux, demandent que leur vote en faveur de la proposition soit enregistré. Une vérification montre que seuls les votes de la Belgique et du Sénégal n'ont pas été enregistrés. Le Président demande au Secrétariat d'en tenir compte dans son décompte final des voix.

Les Etats-Unis d'Amérique présentent la proposition CoP14 Prop. 19 d'inscrire à l'Annexe II le poisson cardinal (*Pterapogon kauderni*). En tant qu'important pays d'importation de cette espèce indonésienne endémique, ils estiment que l'inscription à l'Annexe II est nécessaire pour gérer le commerce, et ajoutent que des données de population récentes, présentées dans le document CoP14 Inf. 37, témoignent de la poursuite de la baisse de la population, de l'absence de rétablissement et de l'augmentation du commerce depuis 2004.

L'Indonésie est opposée à la proposition, notant l'importance que son gouvernement accorde à la durabilité des espèces endémiques, et leur importance en tant que moyens d'existence. Depuis 2004, l'Indonésie travaille avec la Communauté européenne à gérer durablement cette espèce. La FAO, de même que la Chine, l'Indonésie et la Thaïlande, se déclarent opposées à la proposition, soulignant les conclusions du groupe consultatif *ad hoc* d'experts de la FAO selon lesquelles cette espèce ne remplit pas les critères d'inscription à l'Annexe II. L'Australie, le Qatar, et la Thaïlande sont également opposés à la proposition, soulignant l'importance d'appliquer des mesures de gestion internes appropriées – dont l'Indonésie indique qu'elles sont en cours chez elle. La Chine, l'Iran, et le Japon partagent cette opinion, notant l'importance de donner à l'Indonésie l'opportunité de gérer ses propres espèces. L'Argentine indique qu'elle n'appuiera pas la proposition puisque l'Etat de l'aire de répartition ne l'appuie pas.

Prenant acte des opinions générales du Comité, les Etats-Unis retirent la proposition. L'Indonésie invite les Etats-Unis à coopérer en traitant les questions de gestion de cette espèce.

Les Etats-Unis présentent la proposition CoP14 Prop. 21 d'inscrire toutes les espèces du genre *Corallium* à l'Annexe II. Ils proposent trois annotations:

- i) que l'entrée en vigueur soit reportée de 18 mois;
- ii) que la résolution Conf. 13.7 sur le contrôle du commerce des objets personnels et à usage domestique soit amendée de manière à inclure le corail rouge et le corail rose (*Corallium*) – jusqu'à sept articles finis de *Corallium* dont le poids total n'excède pas 2 kg par personne.
- iii) que, jusqu'à ce que des matériels d'identification soient disponibles, la résolution Conf. 11.10 (Rev. CoP12) soit amendée de manière à remplacer "les coraux durs" par "le corail" et que *Corallium* soit inclus dans la liste des taxons pour lesquels l'identification au niveau du genre est acceptable.

Les Etats-Unis proposent aussi plusieurs projets de décisions à l'adresse du Secrétariat, du Comité pour les animaux et des Parties concernant au moins deux ateliers techniques sur la mise en œuvre de l'application de l'inscription de *Corallium* spp., et la gestion de ce genre. Ils notent que les Parties devraient tenir compte de l'expérience acquise grâce à la mise en œuvre de l'inscription aux annexes d'autres coraux, en particulier des coraux noirs de l'ordre Antipatharia.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, Israël, le Mexique, le Qatar et *SeaWeb* appuient la proposition et les annotations proposées. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, note que des problèmes d'identification pourraient se poser. Elle estime en outre que le commerce de *Corallium* réalisé via Internet serait soumis aux dispositions de la Convention. Le Mexique et Israël demandent

comment les seuils de sept articles et de 2 kg de *Corallium* sont déterminés. *SeaWeb*, s'exprimant aussi au nom de *Pew Institute for Ocean Science*, appuie la proposition et signale que les données sur les prises pourraient ne pas être la meilleure mesure du déclin, mais que la taille des colonies devrait être utilisée pour cela.

La FAO souligne que son Groupe consultatif *ad hoc* d'experts n'a pas appuyé la proposition, reconnaissant que le commerce international crée la demande mais notant qu'à elles seules, il est peu probable que les données sur les prises représentent les tendances de l'abondance, puisque des changements dans l'intensité de la pêche entraîneraient des changements dans les valeurs des prises. Le Japon et *Assocoral*, attirant l'attention des participants sur les conclusions de la FAO, se déclarent eux aussi opposés à la proposition. Le Japon note que les prélèvements dans ce genre sont gérés au Japon, où l'espèce n'est pas menacée. *Assocoral* estime que la proposition ne tient pas compte du fait que le prélèvement, de non sélectif, est devenu sélectif, et que le changement de technique de prélèvement a entraîné une diminution de l'effort de pêche. Il note que les plongeurs ne peuvent pas atteindre les populations vivant à une profondeur supérieure à 110 m, et que le niveau de prélèvement actuel est durable.

Le Secrétariat note qu'une seule des annotations proposées par les Etats-Unis concernerait les annexes, et que les amendements aux résolutions devraient être examinés séparément.

Le Président propose de créer un groupe de rédaction chargé de finaliser les projets de décisions proposés par les Etats-Unis. Le groupe serait constitué de la Chine, des Etats-Unis, du Japon, du Mexique, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, du Secrétariat, d'IWMC-*World Conservation Trust*, de *SeaWeb* et de TRAFFIC. L'examen de la proposition est ajourné.

Commerce d'espèces et questions de conservation

59. Requins

59.3 Mesures commerciales concernant *Lamna nasus* et *Squalus acanthias*

Le Président se réfère aux projets de décisions figurant joint en annexe au document CoP14 Doc. 59.3 et suggère d'insérer Sous réserve de l'adoption de la proposition au début de chaque projet de décision.

L'Allemagne soutient cette suggestion et demande de remplacer "16^e" par 15^e dans chaque projet de décision.

La Chine, la Guinée, le Japon et la FAO sont opposés aux deux propositions d'inscription. Le Canada, avec le soutien du Japon, s'inquiète de ce que les projets de décisions deviendraient automatiquement des décisions si les propositions d'inscription aux annexes étaient adoptées.

Les projets de décisions amendés figurant dans l'annexe au document CoP14 Doc. 59.3 sont mis aux voix et rejetés par 58 voix pour, 30 voix contre et 16 abstentions (vote 2).

Amendement des annexes

68. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

La Suisse, s'exprimant au nom du groupe de travail chargé des annotations à la proposition CoP14 Prop. 26, déclare que le projet de décision à insérer se lit comme suit :

A l'adresse du Comité pour les plantes

- 14.XX 1) *Analyser les amendements aux annotations #1, #4 et #8 de CoP14 Prop. 26 afin de décider si il est justifié de les améliorer et de les peaufiner; et*
- 2) *préparer, s'il y a lieu, une proposition relative à des annotations pour examen à la 15^e session de la Conférence des Parties.*

Ce projet est appuyé par l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, et la proposition telle qu'amendée est adoptée par consensus.

Le projet de décision, préparé par un groupe de travail, et devant être inséré dans la proposition CoP14 Prop. 29, est lu par la Suisse, assorti d'un ajout du Mexique:

A l'adresse du Comité pour les plantes

14.XX *Le Comité pour les plantes:*

- a) *Analyse les données sur le commerce et la conservation des Euphorbia spp. succulentes (à l'exception des espèces déjà inscrites à l'Annexe I);*
- b) *Prépare une liste révisée des Euphorbia spp. succulentes qui remplissent les critères d'inscription à l'Annexe II définis dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP13);*
- c) *Prépare, pour examen à la CoP15, des propositions de supprimer de l'Annexe II les espèces d'Euphorbia qui ne remplissent pas les critères de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP13), qui font l'objet d'un commerce fréquent et qui peuvent facilement être identifiées par des profanes, et*
- d) *Détermine les besoins en matériel d'identification pour les espèces restant inscrites à l'Annexe II.*

A l'adresse du Secrétariat

14.XX *Le Secrétariat recherche des fonds, conformément aux dispositions de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP13), annexe 2, pour la préparation et l'impression d'une liste CITES actualisée des Euphorbia spp. succulentes inscrites aux Annexes I et II.*

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, soutient le texte proposé, de même que la Thaïlande. Le Kenya note que l'Université du Michigan examine actuellement les *Euphorbia spp. succulentes* dans le cadre d'un inventaire au plan mondial.

La proposition amendée est adoptée par consensus.

Le Brésil, s'exprimant au nom du groupe de travail chargé des annotations au document CoP14 Prop. 30, déclare que le texte à insérer se lit comme suit :

Désigne les grumes, les bois sciés, les placages, y compris les articles en bois non finis utilisés dans la fabrication des archets d'instruments de musique à cordes.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, soutient le texte proposé, soulignant que l'annotation impliquerait que les archets finis et les boutons en bois ne seraient pas soumis aux contrôles CITES. Le Brésil confirme cette interprétation. La proposition amendée est adoptée par consensus.

Le Président demande s'il y a des commentaires et des suggestions de corrections à apporter aux rapports résumés des séances précédentes. Aucune correction n'est proposée pour le rapport résumé CoP14 Com. I Rep. 3 (Rev. 1) qui est donc adopté comme rapport correct.

Concernant le rapport résumé CoP14 Com. I Rep. 7, l'Ouganda demande d'insérer à la suite de l'adoption d'un quota d'exportation pour les espèces de l'Annexe I, au titre du point 37 de l'ordre du jour à la fin de la première phrase.

Une modification demandée par le Mexique et une autre demandée par l'Argentine ne concernent que la version espagnole.

Au paragraphe du point 68 de l'ordre du jour relatif à la proposition CoP14 Prop. 10, l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, demande d'ajouter:

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, mentionne également qu'elle estime qu'il est possible que les critères biologiques soient remplis pour *Gazella cuvieri* avant "La proposition est ...":.

Le compte rendu résumé CoP14 Com. I Rep. 7 est adopté tel qu'amendé.

Concernant le compte rendu CoP14 Com. I Rep. 8, une modification demandée par le Mexique ne concerne que la version espagnole. Une modification demandée par la Zambie ne concerne que la version anglaise.

Au premier paragraphe du point 68 de l'ordre du jour relatif à la proposition CoP14 Prop. 16, l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, demande que dans la deuxième phrase, le mot "parallèle" soit remplacé par complémentaire, et que et pour garantir que seuls des spécimens de cette espèce prélevés dans des populations gérées durablement sont commercialisés soit ajouté à la fin de la phrase. Elle demande également que la première partie de la phrase suivante se lise comme suit: L'Allemagne précise qu'un guide d'identification de la chair et d'autres parties de *Squalus acanthias* par analyse de l'ADN est disponible, et qu'un guide d'identification des ailerons le sera bientôt; elle....

Au troisième paragraphe relatif à cette proposition, l'Argentine demande que la dernière phrase se lise comme suit: L'Argentine, en tant qu'Etat de l'aire de répartition, explique les caractéristiques de la pêche de cette espèce dans l'Atlantique du Sud-Ouest et, prenant acte de l'accord général des pays de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, elle se déclare opposée à la proposition.

Au paragraphe relatif à la mise aux voix de cette proposition, l'Espagne note que "26 voix contre" devraient se lire 36 voix contre; cette correction est confirmée par le Secrétariat.

Le compte rendu résumé CoP14 Com. I Rep. 8 est adopté tel qu'amendé.

La séance est levée à 16 h 50.

Résultats des votes

Clé: 0 = n'a pas voté, 1 = oui, 2 = non, 3 = abstention

Parties	Vote 1		Vote 2	
Pour (1)	93	91,18%	58	65,91%
Contre (2)	9	8,82%	30	34,09%
Abstention (3)	4		16	
Total des voix	106		104	
Afghanistan AF	0		0	
Albania AL	0		0	
Algeria DZ	1		1	
Antigua and Barbuda AG	1		2	
Argentina AR	1		2	
Australia AU	1		1	
Austria AT	1		1	
Azerbaijan AZ	1		1	
Bahamas BS	1		2	
Bangladesh BD	0		0	
Barbados BB	0		0	
Belarus BY	0		0	
Belgium BE	0		1	
Belize BZ	0		0	
Benin BJ	0		0	
Bhutan BT	1		3	
Bolivia BO	0		0	
Botswana BW	1		3	
Brazil BR	1		1	
Brunei Darussalam BN	0		0	
Bulgaria BG	1		1	
Burkina Faso BF	0		0	
Burundi BI	0		3	
Cambodia KH	1		1	
Cameroon CM	1		2	
Canada CA	1		2	
Cape Verde CV	0		0	
Central African Republic CF	0		0	
Chad TD	0		0	
Chile CL	0		1	
China CN	2		2	
Colombia CO	0		2	
Comoros KM	0		0	
Congo CG	0		0	
Costa Rica CR	1		3	
Côte d'Ivoire CI	1		2	
Croatia HR	1		1	
Cuba CU	0		2	

Parties	Vote 1		Vote 2	
Cyprus CY	0		0	
Czech Republic CZ	1		1	
Democratic Republic of the Congo CD	0		3	
Denmark DK	1		1	
Djibouti DJ	0		0	
Dominica DM	2		2	
Dominican Republic DO	1		1	
Ecuador EC	1		1	
Egypt EG	1		0	
El Salvador SV	0		0	
Equatorial Guinea GQ	0		0	
Eritrea ER	1		1	
Estonia EE	1		1	
Ethiopia ET	1		3	
Fiji FJ	1		1	
Finland FI	1		1	
France FR	1		1	
Gabon GA	0		0	
Gambia GM	0		0	
Georgia GE	1		0	
Germany DE	1		1	
Ghana GH	0		0	
Greece GR	1		1	
Grenada GD	0		0	
Guatemala GT	1		1	
Guinea GN	0		2	
Guinea-Bissau GW	0		0	
Guyana GY	1		3	
Honduras HN	1		1	
Hungary HU	1		0	
Iceland IS	2		2	
India IN	1		1	
Indonesia ID	2		3	
Iran (Islamic Republic of) IR	2		0	
Ireland IE	1		1	
Israel IL	1		1	
Italy IT	1		1	
Jamaica JM	1		3	
Japan JP	1		2	
Jordan JO	0		0	
Kazakhstan KZ	0		0	
Kenya KE	1		1	
Kuwait KW	1		1	
Lao People's Democratic Republic LA	1		2	
Latvia LV	1		1	
Lesotho LS	0		0	
Liberia LR	0		0	
Libyan Arab Jamahiriya LY	0		0	
Liechtenstein LI	1		1	
Lithuania LT	1		1	
Luxembourg LU	1		1	
Madagascar MG	1		1	

Parties	Vote 1		Vote 2	
Malawi MW	0		0	
Malaysia MY	1		2	
Mali ML	0		0	
Malta MT	1		0	
Mauritania MR	0		0	
Mauritius MU	1		3	
Mexico MX	1		2	
Monaco MC	0		0	
Mongolia MN	1		0	
Montenegro ME	0		0	
Morocco MA	1		2	
Mozambique MZ	1		2	
Myanmar MM	0		0	
Namibia NA	1		3	
Nepal NP	1		1	
Netherlands NL	1		1	
New Zealand NZ	1		2	
Nicaragua NI	1		0	
Niger NE	0		0	
Nigeria NG	0		0	
Norway NO	1		2	
Pakistan PK	3		3	
Palau PW	3		2	
Panama PA	0		0	
Papua New Guinea PG	0		0	
Paraguay PY	0		0	
Peru PE	0		0	
Philippines PH	1		1	
Poland PL	1		1	
Portugal PT	1		1	
Qatar QA	2		2	
Republic of Korea KR	2		2	
Republic of Moldova MD	1		1	
Romania RO	1		1	
Russian Federation RU	3		1	
Rwanda RW	1		2	
Saint Kitts and Nevis KN	2		2	
Saint Lucia LC	1		3	
Saint Vincent and the Grenadines VC	0		2	
Samoa WS	0		0	
San Marino SM	1		1	
Sao Tome and Principe ST	0		0	
Saudi Arabia SA	0		0	
Senegal SN	0		0	
Serbia RS	1		0	
Seychelles SC	0		0	
Sierra Leone SL	0		0	
Singapore SG	1		2	
Slovakia SK	1		1	
Slovenia SI	1		1	
Solomon Islands SB	0		0	
Somalia SO	0		0	

Parties	Vote 1		Vote 2	
South Africa ZA	1		3	
Spain ES	1		1	
Sri Lanka LK	0		0	
Sudan SD	0		0	
Suriname SR	1		1	
Swaziland SZ	1		1	
Sweden SE	1		1	
Switzerland CH	1		1	
Syrian Arab Republic SY	1		3	
Thailand TH	1		2	
The former Yugoslav Republic of Macedonia MK	0		0	
Togo TG	3		3	
Trinidad and Tobago TT	1		1	
Tunisia TN	0		0	
Turkey TR	1		1	
Uganda UG	1		1	
Ukraine UA	0		0	
United Arab Emirates AE	2		2	
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland GB	1		1	
United Republic of Tanzania TZ	1		1	
United States of America US	1		1	
Uruguay UY	1		1	
Uzbekistan UZ	0		0	
Vanuatu VU	0		0	
Venezuela (Bolivarian Republic of) VE	0		0	
Viet Nam VN	1		2	
Yemen YE	1		0	
Zambia ZM	1		0	
Zimbabwe ZW	1		1	